



**FORMULAIRE -
CERTIFICAT D'AUTORISATION
/ ENTRÉE CHARRETIÈRE
STATIONNEMENT**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande :	
Adresse des travaux :	

PROPRIÉTAIRE	
Nom du propriétaire ou mandataire autorisé :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Certificat de localisation à l'échelle
- Un plan à l'échelle incluant toutes les dimensions et l'emplacement de l'entrée charretière, et tous autres éléments associés tel que les murs de soutènement, bordures, etc., ou de l'espace de stationnement;
- Estimé et description des travaux;

FRAIS

- Coût du permis (non remboursable) 120 \$;
 - a. Le paiement (non remboursable) de 85 \$ le mètre linéaire pour la coupe de bordure;
 - b. Le paiement (non remboursable) de 350 \$ le mètre carré pour la modification d'un trottoir.
 - c. Dépôt de garantie : 300\$

RÉGLEMENTATION

- La largeur maximum d'un accès à une rue est de 7,25 mètres (23,8') pour un usage résidentiel;
- Aucun accès à une rue ne peut être situé à moins de 7,5 mètres (24,6') du point d'intersection de lignes d'emprises de rues;
- Un seul accès à la rue pour les véhicules automobiles est autorisé pour un terrain de moins de 25 mètres (82') de largeur;
- Aucune aire de stationnement ne peut être située à moins de 60 centimètres (24") des limites du lot.

*****L'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation et l'entreposage de matériaux et d'équipements est interdit lors des travaux *****

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____

Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée



ACCÈS VÉHICULAIRE ET PIÉTONNIER

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Une demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un accès véhiculaire ou d'une entrée piétonne doit contenir les documents suivants:

- ❑ Copie papier et PDF des plans avec dimensions montrant la situation proposé ;
- ❑ Copie du certificat de localisation montrant la situation existante de la propriété ;
- ❑ Estimé et description détaillée des travaux ;
- ❑ Nom et coordonnées de la compagnie effectuant les travaux ;
- ❑ Demande de certificat d'autorisation remplie ;
- ❑ Frais applicables acquittés ;

Veillez noter que des documents additionnels peuvent être demandé pendant l'évaluation de votre demande. De plus, une modification majeure de l'entrée véhiculaire ou piétonne pourrait être sujette à une révision par le Comité Consultatif d'urbanisme.

Pour toute question, veuillez contacter le département de l'Urbanisme et Inspection des Bâtiments au (514) 457-1400.

Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée



DRIVEWAY OR WALKWAY

REQUIRED DOCUMENTS FOR CERTIFICATE OF AUTHORIZATION

A certificate of authorization request for a driveway or walkway must (shall) include:

- ❑ 2 paper sets and PDF of plans with dimensions showing the proposed layout of the driveway or walkway;
- ❑ Copy of the certificate of location showing the existing condition of the property;
- ❑ Estimate and detailed description of the work being executed;
- ❑ Name and contact information of the company executing the work;
- ❑ Permit application form completed;
- ❑ Permit application fee ;

Please note that upon revision of your permit application, additional documents may be requested. Additionally, major modifications to an existing driveway or walkway may have to be reviewed by the Planning Advisory Committee.

For further information, please contact the Urban Planning and Building Inspection department at (514) 457-1400.

If the application is in conformity, the permit or certificate, will be issued within thirty (30) days from the date on which the application file is complete.

No incomplete or unpaid request will be processed.